



ARRETE N° 2024 - 472
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Foulerie n° 24
Emmaüs
Mardi 13 Août 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipe ALVAREZ,

VU la demande de la Madame DROLON Mireille – 24, rue de la Foulerie – 14600 Honfleur, pour le compte de l'Association Emmaüs – 54, rue des Tanneurs – 27500 Pont-Audemer, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Foulerie au n° 24, Mardi 13 Août, de 14h00 à 17h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : L'Association EMMAÛS est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la FOULERIE au n° 24, MARDI 13 AOÛT 2024, de 14H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Rue de la Foulerie aux abords du n° 24, à la date citée dans l'article 1, afin que la Société effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaire, avec affichage du présent Arrêté, seront posés par l'Association Emmaüs.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 8 Août 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire,

Félipe ALVAREZ

